



TRANSPORTS

La descente à la demande expérimentée sur la ligne de bus 131

Afin d'offrir un service plus personnalisé aux voyageurs sur certaines lignes de bus, Île-de-France Mobilités et la RATP expérimentent la descente entre deux arrêts sur 9 lignes de bus, donc la ligne 131 au Kremlin-Bicêtre. La mise en place de ce dispositif est effective depuis le 27 avril, durant 6 mois.

Publié le 1 juillet 2022

Cette expérimentation voulue par Île-de-France Mobilités, déjà pérennisée sur 70 lignes de grande couronne, a pour objectif de renforcer le sentiment de sécurité dans les transports en rapprochant le voyageur au plus près de sa destination.

Un service pour se rapprocher au plus près de sa destination

Pour améliorer le sentiment de sécurité des voyageurs et notamment des femmes qui utilisent les bus et qui rentrent tard le soir, Île-de-France Mobilités a mis en place le service de Descente à la demande.

La descente à la demande consiste à offrir la possibilité à toute personne qui le souhaite de descendre entre deux arrêts de bus afin de la rapprocher de sa destination. Ce service, qui se montre particulièrement pertinent lorsque les arrêts sont éloignés, comme par exemple dans les zones pavillonnaires et les zones les moins denses d'Île-de-France, est mis en place en soirée ou la nuit, à partir de 22h00. Il contribue ainsi à rassurer les voyageurs et voyageuses en leur évitant des trajets à pied trop longs et lutter ainsi contre le sentiment d'insécurité dans l'espace public et les transports.

Ce service, accessible à tous, est conditionné à une démarche spécifique pour descendre en toute sécurité :

- Demander de descendre au moins un arrêt avant la destination ;
- Le/la conducteur/trice propose le meilleur endroit pour descendre en toute sécurité ;
- La descente entre deux arrêts s'effectue uniquement par la porte avant.

Certaines zones, identifiées, ne permettent pas la descente entre deux arrêts comme la proximité d'une zone de stationnement, une piste cyclable ou encore un carrefour.